



VTT 2021

CEVENNES : GOURMANDISES ET VTT

**Randonnée liberté en VTT en étoile
6 jours / 5 nuits / 4 jours de randonnée**

Les Cévennes sont classées depuis juin 2011 au patrimoine mondial de l'Unesco comme paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen !

Situé au cœur des Cévennes, Florac est le point de départ idéal pour aller à la découverte des sentiers du Parc national des Cévennes. Nous avons fait un choix parmi nos itinéraires préférés pour composer un séjour très diversifié : les causses et gorges du Tarn, le mont Lozère, les Cévennes protestantes et le massif du Bougès. L'aspect culinaire est soigné, notre chef cuisinier élabore pour vous une carte présentant les spécialités locales des lieux traversés (agneaux du causse, châtaigne des Cévennes, miel du mont Lozère...).

PROGRAMME

Jour 01 :

Arrivée dans l'après-midi à Florac

Accueil et installation à l'hôtel.

Jour 02 :

Les Cévennes (Prévoir un véhicule : le départ du circuit est à 10km de Florac).

De La Can, en passant par la vallée de le Mimente et l'ancienne voie ferroviaire, ce sentier permet de découvrir les paysages composant les vallées Cévenoles. Depuis le col du Rey, descendre sur Barre-des-Cévennes, traverser le village pour prendre le GR72 par les 4 chemins et rejoindre le relais Stevenson. Du relais Stevenson, direction Florac par l'ancienne voie ferroviaire jusqu'à Saint-Julien-d'Arpaon (chemin de Stevenson, GR70), en longeant la vallée de la Mimente. Monter par la vallée du Briançon, rejoindre Bouars puis Ferrières. Sur La Can, prendre sur deux kilomètres de route rejoignant le col du Rey.

Distance : 30 km. Dénivellation : 1 250 m en montée.

Jour 03 :

Le Causse Méjean (Prévoir un véhicule : le départ du circuit est à 7km de Florac).

Le plateau du causse Méjean semble s'étendre à l'infini. Mais tout ceci est trompeur ! Cette platitude cache de nombreuses montées courtes et raides. Ce parcours se déroule entièrement sur le causse Méjean. Il traverse les paysages steppiques spécifiques des Causses. Des forêts de pin sylvestre naturelles, et des forêts plantées de pin noir ponctuent l'itinéraire et apportent un peu d'ombre. On admire les fermes traditionnelles et les hameaux typiques entièrement bâtis en calcaire.

Distance : 42 km. Dénivellation : 950 m en montée.

Jour 04 :

Les Puechs des Bondons

Toutes les facettes de l'Eschine d'Aze se retrouve sur ce parcours rassemblant tous les aspects du VTT : piste caillouteuse et sentier technique. Bonnes jambes recommandées ! Le tour des Puechs s'adresse au vététiste en quête de dépassement de soi. L'échauffement sur la petite route de La Baume, préfigure la longue montée d'Issenges éprouvante dû à son fort pourcentage au départ. En passant sous l'Eschine d'Aze, s'observe les deux puechs des Bondons, curiosité géologique du secteur.

Distance : 24 km. Dénivellation : 1 050 m en montée.

Possibilité d'enchaîner : Le tour du Lempezou

Dans une ambiance forestière (Douglas, pins sylvestre et noir), l'itinéraire traverse la forêt domaniale de Ramponenche pour terminer le long du Tarn. Dans une ambiance forestière (Douglas, pins sylvestre et noir), l'itinéraire traverse la forêt domaniale de Ramponenche pour terminer le long du Tarn.

Distance : 18 km. Dénivellation : 800 m en montée.

Jour 05 :

Le toit des Cévennes (Prévoir un véhicule : le départ du circuit est à 20km de Florac).

Le sentier traverse une vieille hêtraie de la réserve biologique intégrale du Marquaires, particulièrement suivit par le Parc national des Cévennes et l'office national des forêts. Depuis le village des Rousses, ce parcours à la fois technique et roulant prend sur 4 km la D 907, direction le tunnel du Marquaires. Suivre une piste pour rejoindre la maison forestière du Marquaires, et continuer jusqu'à Gaseiral. Monter au col de Salides pour monter en crête jusqu'à l'Hospitalet (GR 7). Descendre sur le moulin d'Astier au village de Vébro. Traverser Gua et longer le Tarnon pour rejoindre Prat Nouvel puis Rousses.

Distance : 31 km. Dénivellation : 1 050 m en montée.

Jour 06 :

Fin du séjour après le petit-déjeuner.

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Arrivée le J1 dans l'après-midi à Florac

En cas de problème de dernière minute, appelez en priorité au 04 76 95 23 51.

Par le train :

La gare SNCF d'Alès, puis liaison en bus aller-retour entre la gare SNCF d'Alès et la ville de Florac (sauf dimanche et jour férié).

Bus BOULET : 04.66.65.19.88 ou 06.60.58.58.10 - Site Internet : www.voyages-boulet.com

Par la route :

Par la RN106 Mende - Nîmes. Carte Michelin n° 11330 Cantal - Lozère.

DISPERSION

Fin du séjour J6 après le petit-déjeuner.

NIVEAU

Niveau physique : 2 sur 5.

Niveau technique : 2 sur 4.

De 35 à 55 km et 600 à 800 m de dénivelée jour.

HEBERGEMENT

Hôtel *** sur la base de chambre de 2 personnes.

Mireille et son équipe vous réserve le meilleur accueil dans un lieu de détente et de quiétude dans l'esprit de qualité des Logis de France.

REPAS :

Repas au restaurant l'Adonis.

Son chef Martial vous fait découvrir une cuisine inventive de passion qui donne la part belle aux produits du terroir.

PORTAGE DES BAGAGES

Rien à porter, excepté vos affaires de la journée.

GROUPE

À partir de 2 personnes.

DOSSIER DE RANDONNEE

Fiche technique et carte IGN.

Documentation du Parc national des Cévennes.

Code : TL22CEG

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

- 1 petit sac à dos pour la journée ou camel-back suffisamment contenant.
- éventuellement un sur-sac (pour le protéger de la pluie) + 1 sac plastique solide (permettant de protéger l'intérieur).
- des vêtements de rechange pour le soir.
- 1 vêtement CHAUD pour le soir (type veste polaire...).
- 1 paire de chaussures de détente légères pour le soir.
- 1 maillot de bain.
- 1 paire de lunettes de soleil d'excellente qualité avec protection latérale.
- 1 couteau de poche (type Opinel), une cuiller et une boîte plastique alimentaire (si vous choisissez de commander les pique-niques aux hébergements),
- des vivres de courses (barres de céréales, fruits secs...).
- 1 petite pochette (de préférence étanche) pour mettre votre argent, carte d'identité, carte vitale et contrat d'assistance reçu lors de votre inscription si vous avez souscrit cette assurance ou celui de votre assurance personnelle.
- nécessaire de toilette (privilégiez l'indispensable, les petites contenances, les échantillons et les kits de voyage).
- 1 serviette de toilette qui sèche rapidement et de petite dimension.
- boules Quiès ou tampon Ear (facultatif).
- papier toilette + 1 briquet.
- crème solaire + écran labial.
- 1 frontale ou lampe de poche.
- 1 couverture de survie.
- appareil-photo, jumelles (facultatif).
- si vous portez des lunettes de vue, pensez à prendre une paire de rechange.

Pharmacie personnelle

- vos médicaments habituels.
- médicaments contre la douleur : paracétamol de préférence.
- pastilles contre le mal de gorge.
- bande adhésive élastique, type Elastoplaste en 8 cm de large.
- jeux de pansements adhésifs + compresses désinfectantes.
- double peau (type Compeed ou SOS ampoules).
- vitamine C.
- 1 pince à épiler.
- Stérilium gel (utile pour se laver/désinfecter les mains).

SPÉCIFIQUE VÉLO

- 1 tenue de VTT adaptée : cuissard, tee-shirts respirants (manches longues-manches courtes suivant la saison),
- 1 pantalon confortable pour le vélo,
- des chaussures adaptées pour le vélo,
- 1 coupe-vent ou gore tex,
- des gants de vélo, voire gants complets suivant la saison,
- 1 **casque VTT (obligatoire)**,
- 1 bidon ou 2, le mieux étant les poches d'eau dorsales (type Camel Back),
- des garde-boue peuvent être utiles.
- 2 chambres à air, rayons de rechange...
- une patte de dérailleur dite « patte fusible ».
- nécessaire de réparation (petit matériel) qui vous prendrez soin de mettre dans une caisse à part (1 caisse de réparation pour l'ensemble du groupe).

Attention : il convient d'être autonome pour toutes les petites casses classiques occasionnées lors d'un raid comme celui-ci (crevaisons, réparation...) Si vous avez des freins à disque ou un VTT sophistiqué, prévoyez bien le matériel de réparation adéquat.

Une liste de mécaniciens de vélo vous sera donnée à votre départ. Ces informations sont remises à jour régulièrement. En aucun cas, nous ne sommes responsables de leurs prestations ou des modifications de leurs jours d'ouverture et en particulier les jours fériés.

DATES ET PRIX

Période de départ :

Du 01/04 au 31/10/2021 aux dates de votre convenance et en fonction des disponibilités.

Prix : 530 € / personne

LE PRIX COMPREND

- L'hébergement en demi-pension
- Les cartes IGN et le carnet de route
- La documentation régionale

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Les pique-niques
- Les assurances
- Les frais d'inscription
- La location des vélos

MODIFICATION DE RESERVATION : ATTENTION !

Une fois la réservation effectuée, toute modification (type de chambre, date de départ, nombre de personnes, type de prestation...) entraînera des frais de dossier (60 €).

FAITES PARTIE DE LA COMMUNAUTÉ ARCANSON !

En nous rejoignant sur les réseaux sociaux :



INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

Quand réserver ?

Le plus tôt possible, car ainsi vous êtes sûrs que votre inscription soit prise en compte et vous augmentez les chances de départ du séjour ou circuit en question.

En effet, un séjour est assuré lorsqu'il y a suffisamment d'inscrits pour que le départ soit confirmé. Conformément à la loi, nous prenons une décision définitive 20 jours avant le départ pour un séjour dont la durée dépasse six jours et décision 7 jours avant le départ pour un séjour de six jours ou moins. Si le séjour est annulé, nous vous en avisons immédiatement et vous proposons plusieurs solutions de remplacement. Si aucune ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

Comment réserver ?

L'inscription est effective dès que nous recevons votre bulletin d'inscription signé accompagné d'un acompte de 35 % (à plus de 35 jours du départ) ou de la totalité du règlement (à moins de 35 jours du départ). Attention ! N'adressez jamais de règlement seul sans bulletin d'inscription.

Sur ce bulletin d'inscription doit figurer le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse de chaque participant (même s'il s'agit de la même famille).

Pour les voyages à l'étranger, renseignez aussi le n° de passeport, la date de validité et le nom de famille exact figurant sur le passeport, pour chacun des participants. Vous pouvez aussi nous joindre une photocopie de cette pièce d'identité.

Nous vous informons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au séjour s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par nos soins concernant le séjour.

Pour vous inscrire, 2 alternatives :

Par internet :

Rendez-vous sur notre site : www.arcanson.com. Choisissez le circuit et votre date de départ, puis cliquez sur le bouton "Réserver" à côté de cette date. Remplissez alors le formulaire qui s'affiche, et choisissez votre mode de règlement :

- Carte bancaire : paiement en ligne sécurisé (mode de règlement impératif pour toute inscription à moins de 15 jours du départ),
- Chèque français à l'ordre d'Arcanson : à nous envoyer par courrier,
- Virement (frais à votre charge) : coordonnées disponibles en fin de formulaire.

Par courrier :

Remplissez un bulletin d'inscription et retournez-le nous par courrier, accompagné de votre règlement. Vous n'avez pas ce bulletin ? Nous pouvons vous le faire parvenir sur simple demande.

Toute inscription sur papier libre suppose que vous acceptiez nos conditions de vente.

Confirmation de réservation :

À réception de votre fiche d'inscription et du règlement, nous traitons votre réservation. Celle-ci vous sera confirmée par courrier électronique ou postal après vérification de l'encaissement du prix réglé et de la disponibilité des prestations à votre date de départ. Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible, nous vous rembourserons l'intégralité des sommes versées.

Attendez cette confirmation pour acheter vos titres de transport.

Pour les séjours accompagnés, si vous venez en train, attendez que le séjour soit assuré pour prendre votre billet, puisque certains billets ne sont pas remboursables et/ou pas échangeables.

ANNULATION

De notre part :

ARCANSON se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

- 20 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée dépasse six jours ;
 - 7 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée est de deux à six jours ;
- Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

De votre part :

Lorsque vous annulez et quel qu'en soit la raison, il est nécessaire de prévenir Arcanson, et votre assureur, le plus rapidement possible par téléphone et e-mail ou lettre.

L'annulation du séjour ne dispense pas du paiement intégral du prix du séjour ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Le montant des frais d'annulation sont les suivants (la **date prise en compte est celle à laquelle ARCANSON a pris connaissance du désistement**) :

- À 31 jours du départ et plus : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 60 € par personne.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 7 jours : 75 % du montant du séjour.
- À 6 jours du départ et moins : la totalité du montant du séjour.

Le calcul des frais d'annulation est fonction du jour d'annulation et non de l'heure.

Ces retenues seront remboursées par l'assurance - si vous en avez souscrit une – en cas d'annulation justifiée, déduction faite des frais forfaitaires, des frais d'inscription/dossier et du montant des assurances.

Les 10% du montant du séjour ou la somme forfaitaire de 60 € / pers. retenus en cas d'annulation à plus de 31 jours du départ ne sont pas couverts par l'assurance.

NB : Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

ASSURANCE

Conformément à la réglementation de notre profession, ARCANSON est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.

En outre, nous vous conseillons d'opter pour une couverture :

ASSURANCE ANNULATION et/ou **ASSISTANCE RAPATRIEMENT ET INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES**. Cette(ces) prestation(s) supplémentaire(s) vous sera(seront) facturée(s) séparément. Ces contrats sont souscrits auprès d'**ASSURINCO**, spécialiste de l'assurance tourisme et loisirs.

Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation** (2 % du montant du séjour).
- **Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour** (2,5 % du montant du séjour).
- **Assurance Multirisque - Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension COVID** (4.3 % du montant du séjour).

Assurance Annulation :

La garantie de l'assuré prend effet dès son inscription et cesse lors de son départ. Les événements garantis sont :

- Maladie, accident ou décès
- La mutation professionnelle, la suppression ou la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur
- Vol des papiers d'identité
- ...

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.

Dans le cas d'une cause dénommée : une franchise de 30 € / pers. est déduite par l'assureur. Pour toute autre cause justifiée une franchise de 10 % s'applique avec un minimum de 50 € / pers. et de 150 € / dossier.

Dans les cas de mutation professionnelle, de la suppression ou modification des dates de congés payés par votre employeur, de vol de vos papiers d'identité dans les 4 jours précédant votre départ, une franchise de 100 € / personne est applicable.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger. Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

Extension COVID : uniquement disponible dans la formule multirisque à 4.3%

- Annulation pour cause de COVID déclarée dans le mois précédent le départ (ou pour tout autre épidémie).

Assistance Rapatriement, Interruption d'Activité et de Séjour :

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les évènements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès d'**Assurinco** sont :

- les frais de recherche et secours en montagne jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger jusqu'à 75 000 €,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- un chauffeur de remplacement sous certaines conditions,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € / événement
- l'interruption d'activités jusqu'à 100 € / jour / maximum 3 jours.
- ...

Extension COVID : uniquement disponible dans la formule multirisque à 4.3%

- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Frais médicaux sur place
- Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)
- Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le livret : "**Assurance Annulation / Assistance Rapatriement et Interruption de séjour et d'activités / Contrat n°4637**" - joint à votre dossier. Il est disponible sur simple demande.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assistant si ses prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Vous devez au minimum être couvert pour l'« **Assistance Rapatriement** ». Si vous ne souscrivez pas à notre couverture, vous devez nous fournir une attestation d'assistance rapatriement et nous signer une décharge. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus. Vérifiez également que vous possédez une garantie frais de recherche et secours avec un plafond suffisamment élevé.

ARCANSON - 2195 route de la Croix Perrin - Les Gaillardes
38112 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS - FRANCE

Tel : (33) 04 76 95 23 51

E-Mail : contact@arcanson.com Web : www.arcanson.com

Gîte de France (3 épis) - Agence de voyage IM.038.10.0015. Sarl au capital de 10 000€.

RCS de Grenoble B 384571808

Garant : Groupama Assurance-Crédit : 132, rue des 3 Fontanot 92 000 Nanterre

RCP : MMA, 38 av. Victor Hugo 26000 Valence